

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Nos prix sont nets, hors TVA. L'exécution des commandes est toujours faite sur base des prix, remises et conditions qui sont valables le jour de la livraison. Nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, la construction, les dimensions et les désignations de nos articles. En cas de marchandises importées, toute augmentation des tarifs de transport ou des droits d'entrée mise en vigueur après acceptation de la commande est à la charge de l'acheteur. Les prix sont liés à la quantité offerte. Une modification de cette quantité à la commande peut entraîner une révision des prix. Les études, projets et documents de toute nature que nous adressons à l'acheteur, restent notre entière propriété. Nous conservons également la propriété de ces projets qui ne peuvent être copiés, communiqués ou exploités sans notre approbation préalable écrite.

2. Toutes taxes, redevances, frais complémentaires découlant d'obligations légales sont à charge de l'acheteur.

3. Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, même lorsque la vente est faite franco de tout frais. En cas d'avarie, de perte, etc., l'acheteur devra adresser directement ses réclamations au transporteur.

4. Les délais de livraison mentionnés sont donnés à titre indicatif et ne sont pas des délais de rigueur. En cas de retard dans la livraison ou l'exécution des travaux, le client ne pourra en aucun cas réclamer des dommages-intérêts ou indemnités quels qu'ils soient. Les délais de livraison courent à dater de la réception de la commande régulière et complète. Lorsque la livraison aura été retardée par le fait de l'acheteur, nous ne serons plus tenus à celle-ci que dans un délai normal et raisonnable eu égard aux engagements que lui-même et éventuellement ses clients peuvent avoir pris avec des tiers. Les grèves, les accidents et toutes causes qui auraient pour effet d'entraver notre production ou nos approvisionnements sont de convention expresse des cas de force majeure qui autorisent la suspension des délais de livraison ou d'exécution des commandes sans que l'acheteur puisse annuler sa commande ou exiger un dédommagement quelconque.

5. Nous n'acceptons aucun retour sans notre consentement préalable et écrit. L'acheteur est tenu de vérifier le contenu de la livraison et les termes de la facture immédiatement à leur réception. De ce fait, aucune contestation ne sera acceptée ultérieurement. Les retours éventuels ne seront pris en considération qu'à condition d'être renvoyés franco à notre adresse et dans l'emballage d'origine et intact. Le matériel sera crédité avec une déduction de 20% de sa valeur avec un montant minimum de 25 €.

6. La responsabilité du produit se limite à celle déterminée par le fabricant. La garantie est à compter de la date de livraison de la marchandise. Elle ne couvre pas les défauts qui proviendraient du non-respect des prescriptions d'utilisation, d'une cause étrangère au matériel (mauvaise installation, surtension, condition d'utilisation anormale,...) ou de toutes modifications ou interventions du client ou d'un tiers, sans notre accord. La garantie est strictement limitée à la valeur des

marchandises reconnues défectueuses. Notre responsabilité contractuelle étant strictement limitée aux obligations ainsi définies et nous ne serons en aucun cas responsable pour quelque dommage direct ou indirect que ce soit. L'acheteur doit nous aviser immédiatement et par écrit, des vices qu'il impute au matériel et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci; il doit nous donner toute facilité pour procéder à la constatation des vices et pour y remédier; il doit s'abstenir, sauf accord écrit de notre part, d'effectuer ou de faire effectuer par un tiers la réparation. Nous sommes seuls juges pour déterminer la cause d'une défectuosité. Nous n'acceptons aucune revendication de dédommagement ultérieur.

7. Nos factures, effets ou quittances sont payables au comptant à Bruxelles, nos effets n'entraînent aucune novation, ni dérogation à cette clause. Le non-paiement d'une facture à l'échéance rend exigibles immédiatement toutes les sommes encore dues et non-échues par l'acheteur et entraîne automatiquement et sans mise en demeure de notre part une augmentation du montant de celles-ci de 20 % avec un minimum de 125 €, et de plus, à partir du lendemain de l'échéance, un intérêt de 12 % l'an sera exigible. Le paiement ne sera considéré comme étant réellement effectué que lorsque nous pourrons disposer librement de la contrevaletur.

En cas de non-respect des conditions de paiement, nous nous réservons le droit de mettre fin aux livraisons, prestations et services, conditions de prix, de plein droit et sans aucune mise en demeure.

8. Nos conditions de vente restent seules valables, nonobstant toutes clauses contraires du client. En passant une commande, l'acheteur se déclare d'accord avec nos conditions de vente.

9. Le transfert de la propriété des marchandises ne s'opère qu'après complet paiement de la facture. En cas de revente de la marchandise et de non-paiement de la facture, le client s'engage d'office à nous céder son titre contre son propre débiteur. Il nous donnera, nom, adresse et montant. Cette cession ne libérera pas le client de ses obligations envers nous. En cas de paiement du débiteur du client entre ses mains, antérieurement à la notification de cession, le client s'engage à nous aviser immédiatement. Le client s'engage à nous aviser immédiatement des saisies de marchandises qui seraient opérées à sa charge. Si le client n'effectue pas le paiement, dans le délai convenu, le retour de la marchandise pourra être exigé, sans préjudice à tous dommages et intérêts. Le client n'est pas autorisé à donner la marchandise en gage ou en garantie. Tous frais, de toute nature, occasionnés par ce qui précède sont à charge du client.

10. Pour toute contestation, même s'il s'agit d'une traite émise par nous, il est expressément attribué compétence aux cours et tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles, quel que soit le lieu où le contrat est né ou doit être exécuté.

11. Sauf conditions spéciales, le montant des factures est payable à Bruxelles, net et sans escompte, au comptant, en espèces, par chèques ou par virements, tous frais à charge de l'acheteur.